

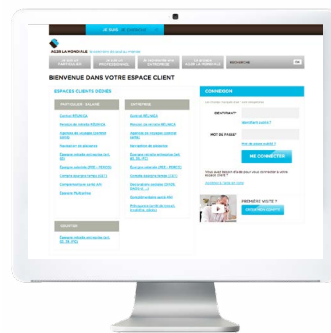
LES BONNES PRATIQUES DENTAIRES

La consultation d'un professionnel de santé pour des soins dentaires n'entre pas dans le cadre du parcours de soins. Vous pouvez donc contacter directement un chirurgien-dentiste ou un stomatologue sans avoir à passer par votre médecin traitant.

INSCRIVEZ-VOUS SUR VOTRE ESPACE CLIENT ET PROFITER DE TOUS LES SERVICES OFFERTS !!

Connectez-vous sur :

www.ag2ramondiale.fr/espaces-clients



Cliquez sur votre espace client et remplissez le formulaire. Vous recevrez vos codes d'accès par courrier ou par mail (si vous avez indiqué la référence figurant sur votre décompte santé).

NOTRE CONSEIL !

Quel que soit le traitement proposé, pensez à vous faire expliquer les enjeux et le coût par votre chirurgien-dentiste et prenez un temps de réflexion avant de vous engager.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Consulter son chirurgien-dentiste une fois par an permet de prévenir et de soigner à temps les infections naissantes et ainsi d'éviter des soins plus lourds.

AYEZ LE BON RÉFLEXE !

Avant d'engager des frais, établissez un devis via internet ou envoyez le à votre centre de gestion. Vous pourrez ainsi engager votre traitement dentaire en toute connaissance de cause.